

**CDE YONNE
PROCES-VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
LUNDI 5 FEVRIER 2024**

L'Assemblée générale ordinaire se tient le lundi 5 février 2024 au Centre Equestre de Villefargeau à 11h.

Le quorum représentant le quart au moins des membres actifs ou le quart des voix ayant été atteint, l'Assemblée générale ordinaire peut valablement délibérer.

L'Assemblée générale a été régulièrement convoquée, les membres actifs du CDE 89 pouvaient voter par correspondance ou sur place.

L'ordre du jour comporte les points suivants dont les quatre premiers font l'objet d'un vote :

- Point n° 1 – Rapport moral et quitus 2022 et 2023,
- Point n° 2 – Rapports financiers et quitus 2022 et 2023,
- Point n° 3 – Budget prévisionnel 2024,
- Point n° 4 – Demande de subvention 2024,
- Point n° 5 – Questions diverses.

Participation des votants :

	En nombre d'adhérents	En nombre de voix
Nombre total d'inscrits	51	392
Nombre de votants	10	100

Votes des résolutions objet du scrutin en nombre de voix :

Vote n°1 – J'approuve le rapport moral et quitus 2022 et 2023

	Nombre de voix	Pourcentage des voix
Oui	100	100%
Non	0	0%
Vote blanc	0	0%

Vote n°2 – J'approuve les rapports financiers et quitus 2022 et 2023

	Nombre de voix	Pourcentage des voix
Oui	100	100%
Non	0	0%
Vote blanc	0	0%

Vote n°3 – J'approuve le budget prévisionnel 2024

	Nombre de voix	Pourcentage des voix
Oui	100	100%
Non	0	0
Vote blanc	0	0

L'ensemble des résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire sont donc adoptées.

Questions diverses :

- Un point est fait sur les labellisations des concours du CDE 89 en championnat et circuit départemental. Le CRE BFC fera partir un mailing aux clubs concernés pour les faire saisir leurs programmes de concours avant le 20 février afin que la FFE par la suite puisse faire l'ensemble des labellisations correspondantes.
- Point sur le matériel du CDE 89 : Lyne (Ecuries du Chatel) récupère la lisse de dressage du CDE 89 chez Bénédicte courant février et dresse un état des lieux de celle-ci. Le CDE 89 possède également un obstacle, des panneaux afficheurs et deux podiums dont un qui est à Villefargeau et un aux Ecuries de Clairis. Lyne se propose également de récupérer celui de Clairis.

L'Assemblée approuve cela.

La séance est levée à 13h10 heures.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent procès-verbal.

Mathieu BONTEMPS
Président du CRE BFC / Administrateur du
CDE 89

